

Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 19 novembre 1869

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 2 p. (470r, 471v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 19 novembre 1869, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45901>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [19 novembre 1869](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Larue, Édouard \(1828-1902\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Description

Résumé Sur le litige avec Barthélémy Godin.

Support La fin des lignes du texte de la première page de la lettre est mal copiée et est illisible.

Mots-clés

[Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Denisart, Alfred](#)
- [Godin, Alexandre Barthélémy \(1827-1901\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 01/06/2024

Guise le 19 9^{me} 1.

Chansonne Larue

M^{me} Diniat ayant apre
mon frere ayant a laudine
maudie denuie compltement
de systeme pour entister m
compte et queue lieu de co
les regustante de mes litiges
et de me demander des dor
et intrets a ce sujet il m'a
porté le libat^{me} que la remise

je fai engagé M^{me} Diniat a
une sole response a tribunal
tribunal dans le sens de la
donnee a cette affaire, je vis
tenu a enbus cette note et le fait
de compte qui la justifie
vous prie de la remettre
telle est a M^{me} le sieur et

mais dans cette affaire a not
la que le petit est il y en
un bon plus grande perte m^{me}
et d'etre dispersee de la cause
faite avec mon frere j'appelle
sous votre attention sur ce point
car il me semble que le juge
a intention de laisser le
dans solution

dans le traité fait avec mon
frère il n'avoit pas en sulement
une question de reprise de
éventuelle et de matériel il y avoit
la reversionnaissante duquel de
contrefaçon pour laquelle il avoit ob-
ligé les réservés et une indemnité
mon frère ayant repris le double
de ce traité que j'avois déposé chez
M. Flament il a nulles par a fait
un traité qui ne pas il enregistre
ne vous avoit il pas possible puisq
a dessus ne pris est maintenant
entre les mains de votre confidante de
faire en sorte qu'il rentre en ma
possession par un moyen quel
que

cela est d'autant plus important
que probablement au pour praticier
la contrefaçon supposée du me-
sme frère pour me faire des embarras
si ce combat ne me rendra pas
agréable je vous prie mes deniers
distingus

Galant